

**Annexe III**  
**Règlement d'examen**

<b>Brevet d'études professionnelles « métiers d'art-tapissier-tapissière d'ameublement »</b>						
<b>Intitulé des épreuves</b>	<b>Unité</b>	<b>Coeff.</b>	<b>Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités</b>	<b>Formation professionnelle continue (établissements publics)</b>	<b>Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels</b>	<b>Durée de l'épreuve ponctuelle</b>
EP1 - Épreuve de technologie et d'arts appliqués	UP1	4	CCF*	CCF	Ponctuelle écrite	3 h
EP2 - Réalisations	UP2	9 (1)	CCF	CCF	Ponctuelle pratique	8 h (+ 1 h PSE)
EG 1 - Français-histoire-géographie-éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	CCF	Ponctuelle écrite	3 h
EG 2 - Mathématiques-sciences	UG2	4	CCF	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EG 3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	CCF	CCF	Ponctuelle	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la prévention-santé-environnement.